Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DUT260604-DE

| VILLE DE MORLAIX<br>Département du Finistère | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 |
|---|---|
| ***Date de convocation : 19 juin 2026***<br><br>***Question : DUT n° 26-06-04***<br><br>***Rapporteur : Jean-Paul VERMOT***<br><br>***Nombre de conseillers en exercice : 33***<br><br>***Nombre de conseillers présents : 28***<br><br>***Nombre de conseillers votants : 33***<br><br>***Nombre de suffrages exprimés : 33***<br><br>***Nombre de voix :***<br>***Pour : 33***<br>***Contre : 0***<br>***Abstentions : 0*** | Président : Jean-Paul VERMOT.<br><br>Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC.<br><br>Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON.<br><br>Secrétaire de séance : Philippe EUZEN. |

# > BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le tableau du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune doit être présenté chaque année au Conseil municipal et annexé au compte administratif ;

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune, le bilan 2025 indique :

## I - ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

La commune n'a procédé en 2025 à aucune acquisition immobilière.

## II - CESSIONS IMMOBILIÈRES PAR LA VILLE DE MORLAIX

- **Cession de terrains**

- Cession d'un terrain situé 17 rue de Kermaria, cadastré section AD numéro 378, d'une contenance de 11 m², au prix de 132 euros, afin de régulariser un empiètement ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DUT260604-DE

- Cession d'un terrain situé 13 rue de Kermaria, cadastré section AD numéro 377, d'une contenance de 138 m², au prix de 3 281 euros, afin de régulariser un empiètement ;
- Cession d'un terrain situé Coat Congar, quartier du Verger, cadastré section AN n°234, d'une contenance de 236 m², au prix de 4 428 €, en vue de l'agrandissement du terrain du riverain ;
- Cession d'un terrain situé 55 Bellevue de la Madeleine, quartier du Verger, cadastré section AN n°235, d'une contenance de 436 m², au prix de 7 428 €, en vue de l'agrandissement du terrain du riverain ;
- Cession d'une emprise de voirie et espaces verts situés impasse de Keraudy, rue Gustave Courbet et place J.M Caradec, d'une contenance de 1 435 m², au prix de 18 861 euros, pour l'aménagement d'une piste de Drive et la mise en cohérence de la propriété d'espaces verts.

## III - ECHANGES IMMOBILIERS

- **Echange de terrains**

- Echange de parcelles entre la SAS Cardinal Participations et la Ville de Morlaix, dans le cadre de l'aménagement du parking rue de Brest, consistant en :
  1°) la cession de deux emprises cadastrées section BE numéros 243 et 244 pour 143 m² ;
  2°) l'acquisition de deux emprises cadastrées section BE numéros 193 et 196 pour 273 m².

  Cet échange permettant à la Ville de Morlaix d'avoir la pleine maîtrise foncière du parking sur lequel ont été réalisés les travaux d'aménagement, et à la SAS Cardinal Participations de créer un espace Drive et un nouvel emplacement pour les bombonnes de gaz.
  L'échange a été réalisé sans soulte, les frais étant supportés par moitié entre les co-échangistes.

## IV – CONSTITUTION/ SUPPRESSION DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels sur la parcelle cadastrée section AP n° 337, rue de Pors Ar Bayec au profit de la société Finistère Habitat, prenant fin à la réception des travaux, sans pouvoir excéder le 15 juillet 2026, moyennant une redevance forfaitaire de 200 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025, qui sera annexé au compte administratif 2025 ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT